

## Services à la personne, le bide de Borloo

Lucie Delaporte, 1er mars 2010

Encore une baudruche lancée par Jean-Louis Borloo qui se dégonfle. Annoncé en 2005, à grand renfort de campagnes de communication, le big bang des services à la personne n'a donc pas eu lieu. C'est le dernier rapport annuel de la Cour des comptes [qui le dit](#). Le secteur, qui devait créer pas moins de 500 000 emplois en trois ans (garde malade, femme de ménage, assistante maternelle...) a péniblement atteint 16 000 emplois équivalent temps plein en 2009 !

Un échec d'autant plus préoccupant que le coût des dispositifs de soutien à ces emplois (6,6 millions d'euros d'exonérations fiscales en 2009) est quatre fois supérieur à ce qu'avaient annoncé ses promoteurs.

### Les bidouillages de Borloo

Avec diplomatie, mais non sans cruauté, le rapport de la Cour des comptes s'attache à démonter une à une les raisons de ce fiasco. « *L'objectif de 500 000 emplois créés en trois ans a été fixé sans étude préalable, à partir de données qui ne résultaient pas d'une analyse fiable* ». La première année - champagne ! - le ministre revendique 75 000 emplois créés.

Sauf que le chiffre est légèrement gonflé... Il suffisait d'avoir travaillé quelques heures au cours de l'année pour être comptabilisé comme occupant un emploi. « *Puis il a été décidé de doubler ce chiffre pour les trois années suivantes (soit 450 000) et de l'arrondir à 500 000* », note, pince-sans-rire, le rapport. Ben oui, quoi, 500 000 ça passe mieux, dans un communiqué de presse...

Autre petit bidouillage, l'Agence nationale des services à la personne, organisme créé pour l'occasion, affiche un bilan de 312 000 emplois nouveaux depuis 2004. Là encore, la Cour des comptes impose un passage en cellule de dégrisement.

En réalité les salariés de ce secteur cumulent différents « emplois » : trois heures d'aide ménagère ici, deux là... Bien entendu, chacun est comptabilisé comme « *nouvel emploi* » alors que le nombre d'équivalent temps plein n'est en réalité que de 36 000 en 2006 et 39 000 en 2007 (chiffres Insee).

Difficile également de parler de créations d'emplois quand une partie était en fait du travail au noir qui ne s'est régularisé que par le miracle des exonérations. La Cour souligne aussi que pour gonfler l'importance du secteur, ont été inclus des métiers tels que les « *services informatiques à distance* », dont on ne voit pas bien pourquoi ils donnent droit à une exonération fiscale. Sur le fond, la Cour pointe un système globalement injuste qui profite en priorité aux ménages aisés qui ont déjà recours aux aides à domicile. Présentés par Jean-Louis Borloo comme un « *véritable gisement* », débloquent à terme des « *millions d'emplois* », les services à la personne ont donc fait pschitt. Et la maison à 100 000 euros, on en est où ?

